Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260402-VP2026020406-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 avril, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 21 mars 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 24
Votants : 26

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, GUILLOU Jean-Jacques, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, PERRENOU Sandrine, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, POQUET David, HANNECART Claire, LE BARS Florian, ANSQUER Kilian.

ABSENTS : GONIDOU Isabelle

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : ANSQUER Alain a donné procuration à COLIN Nathalie, BONNIZEC Audrey a donné procuration à JULIEN LE MAO Solène.

VP/2026/02/04/06 ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE – YVAN MOULLEC

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de constituer une commission d'appel d'offres, qui sera composée du Maire, qui en sera le Président et de 5 membres élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort du reste, au scrutin secret à la majorité absolue, sauf si, les membres à l'unanimité décident de ne pas procéder au bulletin secret. (Article L2121-21 du CGCT).

A l'unanimité, les membres du conseil municipal ont approuvé de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

A l'appel des candidatures par le Maire, une seule liste est présentée :

Solène JULIEN LE MAO : Titulaire
Rémy LE COZ : Titulaire
Sylvie LE BORGNE : Titulaire
Pascal DRUON : Titulaire
Marc-Ange BIOLCHINI : Titulaire

Isabelle PALUD : Suppléante
Yves- Marie BOUER
Marc LE LAY : Suppléant
Jean-Jacques GUILLOU : Suppléant
Florian LE BARS : Suppléant

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260402-VP2026020406-DE

Par ailleurs, selon l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, **si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.**

En l'espèce, une seule liste a été déposée. Aussi, en application de l'article L2121-21 du CGCT, le maire donne directement lecture au conseil municipal des nouveaux membres nommés de la commission d'appel d'offre :

Président : Yvan MOULLEC

Solène JULIEN LE MAO : Titulaire
Rémy LE COZ : Titulaire
Sylvie LE BORGNE : Titulaire
Pascal DRUON : Titulaire
Marc-Ange BIOLCHINI : Titulaire

Isabelle PALUD : Suppléante
Yves- Marie BOUER : Suppléant
Marc LE LAY : Suppléant
Jean-Jacques GUILLOU : Suppléant
Florian LE BARS : Suppléant

Les membres du conseil, à l'unanimité, prennent acte de la liste des nouveaux membres de la commission d'appel d'offre, conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 avril 2026

Le Maire,

Yvan MOULLEC



La Secrétaire de séance,

Isabelle PALUD